

CERTIFICAT D'ASSURANCE DE L'EXPOSANT

OBLIGATOIRE — Agissez dès maintenant!

DATE LIMITE – 10 Mars, 2023

L'Exposant doit assurer ses propres biens contre le feu, le vol et tous autres risques. L'Exposant et tous les soustraitants associés doivent souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000.00 \$ nommant Master Promotions Ltd. comme assuré complémentaire, pour la période couvrant les dates du salon commercial ainsi que les dates d'entrée/installation et de démontage/sortie.

Note : Si vous faites appel à un entrepreneur d'exposition attiré, autre que l'entrepreneur d'exposition officiel, cet entrepreneur devra **AUSSI** fournir un certificat d'assurance pour travailler sur le site. [Veuillez consulter le manuel de l'exposant pour le formulaire requis.](#)

Il existe deux (2) façons d'obtenir l'assurance requise :

OPTION 1 : Votre propre compagnie d'assurance

Vous pouvez demander à votre compagnie d'assurance de préparer un certificat, qui doit comporter les renseignements suivants :

- **Master Promotions Ltd.** indiqués comme assurés additionnels
- Les dates de mise en vigueur doivent couvrir les dates de l'exposition plus les dates d'installation et de démantèlement
- Responsabilité générale complète de 2 000 000 \$

OPTION 2: Brokers Trust Insurance Group Inc.

Master Promotions Ltd. a aussi désigné le groupe **Brokers Trust Insurance Group Inc.** comme firme officielle d'assurance pour les exposants; la couverture offerte satisfait à toutes les exigences en matière d'assurance, sauf pour les véhicules en mouvement et les démonstrations actives.

Utilisez le **formulaire de demande d'assurance** ou commandez en ligne au : www.exhibitorinsurance.com

(sous **Order Exhibitor Insurance**, choisissez l'exposition appropriée)

Nom de l'événement : Expo Grands Travaux 2023

Lieu de l'événement: Espace Saint-Hyacinthe, 2670 avenue Beauparlant, Saint-Hyacinthe QC J2S 4M8

Dates du salon: 21-22 Avril, 2023, plus les dates d'installation et de démantèlement.

À noter: Nous devons recevoir votre certificat d'assurance à nos bureaux 6 SEMAINES avant le montage de l'exposition.

1. **Courriel :** insurance@mpltd.ca
2. **Télécopieur :** 1-506-658-0750
3. **Courrier :** Master Promotions Ltd. C.P. 565 Saint John N.-B. E2L 3Z8

Pour aucune question, svp contacter le/la
coordinateur d'assurance: insurance@mpltd.ca ou 1-888-454-7469.

DEMANDE D'ASSURANCE POUR LES EXPOSANTS, CANADA

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE		N° de téléphone du demandeur :		N° de télécopieur du demandeur :	
Nom de l'entreprise :					
Adresse postale :		Ville		Province/État	
Code postal ou de zone					
Adresse courriel – REQUISE POUR RECEVOIR LA FACTURE ET L'ATTESTATION D'ASSURANCE :					
Donnez une description détaillée de tous les produits et services que vous vendrez ou offrirez pendant la durée de l'évènement :					
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVÈNEMENT					
Nom de l'organisateur de l'évènement :			Nom de l'évènement :		
Adresse postale :			Emplacement et l'adresse :		
Ville		Province/État		Code Postal ou code de	
Ville		Province/État		Code Postal ou code de	
DATES DE L'ÉVÈNEMENT (y compris date d'arrivée et de départ) :		DU		JJ mm aaaa	
		AU		JJ mm aaaa	
TABEAU DES GARANTIES					
Limites: de responsabilité de 2 000 000 \$: Responsabilité civile générale (par réclamation et assujettie à une limite globale), produits et travaux livrés, préjudice personnel et découlant de la publicité, limite de dommage causé par le feu - 300 000 \$. Frais médicaux non compris. Sujet à 1 000 \$ de franchise sur les dépenses, les BI et les dommages matériels.					
Limite de 25 000 \$ pour risques divers – assure vos biens en partance et à destination du lieu où se tient l'évènement (trois jours avant et trois jours après l'évènement), et sur le site de l'évènement. Soumise à une franchise de 1 000 \$					
La garantie est assujettie à une révision des risques. Risques inadmissibles : boissons alcoolisées, manèges, performances athlétiques et cascades, perçage corporel et tatouage permanent réalisés sur le site, produits chimiques, commerce électronique dans le cadre d'activités de vente sur le site, engrais, armes à feu, ventes et présentation de feux d'artifice pyrotechnie, jeux, installation, entretien ou réparation de produits sur le site, animaux vivants, tests médicaux, location ou vente d'équipements sur le site, bars d'aromathérapie et bars d'oxygène, pesticides, produits pharmaceutiques, produits nutraceutiques, compléments vitaminiques, compléments alimentaires ou médicaux, vente de multipropriétés, produits du tabac, véhicules motorisés avec ou sans permis, exposition de motomarines sur l'eau. Remarque : il n'existe aucune couverture de la responsabilité liée aux véhicules en mouvement. Biens non couverts : TED (traitement électronique des données), équipement audio et vidéo, montres, bijoux faits de pierres et de métaux précieux ou semi-précieux, argent en liquide, lingots, titres, timbres, antiquités, fourrures et articles de beaux-arts.					
Je désigne par les présentes Brokers Trust Insurance Group Inc. comme mon représentant dûment autorisé pour le présent programme. Je demande à souscrire à une assurance basée sur les renseignements fournis ci-dessus. J'atteste que les informations ci-dessus sont incontestables et exactes. En ce qui concerne la présente demande ou toute modification visant les garanties, je vous donne l'autorisation de collecter, d'utiliser et de divulguer les renseignements dans la mesure permise par la loi, aux fins de l'évaluation des risques, pour vous permettre de procéder aux enquêtes appropriées en vue du règlement des sinistres et à des fins de détection et de prévention de la fraude et d'analyse des résultats financiers.					
Inscrivez votre nom en caractères d'imprimerie :		Signature:		JJ MM AAAA	
Le programme d'assurance susmentionné ne sera offert que si le formulaire de demande est signé, dûment rempli, et qu'il nous parvient accompagné du paiement avant la date d'ouverture de l'exposition. Le fait de remplir cette demande n'implique pas que l'assurance sera automatiquement accordée. Nous nous réservons le droit de vérifier les risques une fois l'inscription en ligne réalisée, celle-ci ayant force exécutoire, question de nous assurer de sa conformité en matière de souscription. La prime et les frais sont minimums, retenus et pleinement acquis. Aucun remboursement ne sera versé. Votre couverture d'assurance est nulle si votre paiement est retourné pour insuffisance de provision. Des frais pour chèques sans provision de 50 \$ vous seront facturés. Un exemplaire complet de la présente police est disponible sur demande ou en ligne à : www.exhibitorinsurance.com . Un exemplaire du certificat sera mis à la disposition de l'organisateur de l'exposition, s'il en fait la demande.					
RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT : en devises canadiennes* Limites de responsabilité plus élevées avec le versement d'une prime additionnelle					
sélectionner ►		Responsabilité civile, uniquement		Responsabilité + Biens 25 000 \$	
☐ Taux préférentiel		Prime 46 \$ + Frais 129 \$ = 175 \$		Prime 71 \$ + Frais 139 \$ = 210 \$	
Type de paiement : ☐  ☐  N° e carte _____ (Le montant exigible figurant sur votre relevé de carte de crédit apparaîtra au nom de) www.ExhibitorInsurance.com)					
Si vous envoyez un chèque par la poste, veuillez faire parvenir le paiement à :		Nom du titulaire de la carte de crédit : _____		Date d'expiration _____ mm/aa	
Brokers Trust Insurance Group Inc. 2780 Hwy # 7 Suite 103, Concord, ON L4K 3R9 Téléphone : 905-695-2971 Télécopieur : 1-866-296-4199		Veuillez inscrire l'adresse associée à votre carte de crédit, si celle-ci diffère de l'adresse postale susmentionnée, pour traiter votre paiement : _____			
Date :		Signature du titulaire de la carte			